



AD MAJOREM PROPRIAE GLORIAM

EMPIRE DE LA BASSE CHESNAIE

Décret impérial N°2019-02 du 29 Juin 2019

Décret Impérial de création d'un titre de noblesse

N° 2019-02 du 29 juin 2019

Vu la Constitution du 2 décembre 1996,

Vu le titre XI de la Constitution du 2 décembre 1996,

Considérant qu'il convient de récompenser les plus méritants des Citoyens en leur conférant la dignité de la noblesse impériale,

Nous, Empereur de la Basse Chesnaie, Roi des Glénan, par la grâce de Dieu, décrète et décrétons :

Article premier

M. Frédéric BEAUJARD, Grand Aigle de l'Ordre de l'Excellence Impériale, Ministre du Budget et des Folles Dépenses, Maréchal de l'Empire, est créé Prince et Duc.

Article 2

M. Frédéric BEAUJARD, portera le titre de Prince de la Chesnaie et Duc de Boukobza.

M. Frédéric BEAUJARD, est autorisé à utiliser le blason attaché à son titre, savoir : D'azur à la salamandre de sable, au franc-quartier d'or chargé d'une épée haute de gueule portant sur sa pointe une balance de deux plateaux du même, au chef de sinople semé de F impériaux d'Or.

La devise du Prince de la Chesnaie, Duc de Boukobza est «Pertinax Sed Consensum»

L'Empereur de la Basse Chesnaie

Frank-Marc 1er